

## **APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES**

# **Plus d'additifs !**

*Le marché d'approvisionnement en hydrocarbures de la Mauritanie, pour les deux années à venir, est définitivement attribué à la société Vitol.SA. Telle est en définitive la décision des autorités publiques (ministère de l'Energie, Primate, Présidence), après le contrôle engagé par l'Inspecteur général de l'Etat, dépêché pour enquêter, samedi dernier, auprès de la Commission de supervision chargé du processus de sélection d'un fournisseur en hydrocarbures.*



**APPROVISIONNEMENT EN**  
**HYDROCARBURES**

# Plus d'additifs !

---

*Le marché d'approvisionnement en hydrocarbures de la Mauritanie, pour les deux années à venir, est définitivement attribué à la société Vitol.SA. Telle est en définitive la décision des autorités publiques (ministère de l'Energie, Primature, Présidence), après le contrôle engagé par l'Inspecteur général de l'Etat, dépêché pour enquêter, samedi dernier, auprès de la Commission de supervision chargé du processus de sélection d'un fournisseur en hydrocarbures.*

---

Il aura finalement fallu 24 heures d'expertises auprès de la Commission de supervision pour que l'Inspecteur général, Mohamed Ould Horna, soit définitivement édifié sur les raisons qui ont amené la Commission à céder, le 7 décembre dernier, le marché d'approvisionnement en hydrocarbures à la société Vitol s.a. Les critères de sélection qui ont présidé à la cooptation de cette société ont convaincu l'inspecteur. Une objectivité qui a été aussi reconnue par le chef de l'Etat, lequel a entériné la conclusion de la Commission, sur la base d'un arbitrage du Premier ministre, du ministre de l'Energie et du Pétrole, du ministre des Finances, du ministre du Développement économique et du Gouverneur de la BCM.

A la lecture du PV rédigé en conséquence, on constate que toutes les règles de transparence ont été respectées, aussi bien dans les procédures que lors du dépouillement des dossiers. En conséquence, il a été autorisé au président de la commission, M. Baba Ahmed Ould Sidi Mohamed, de signer le cahier des charges avec le représentant de Vitol s.a.. Ce qui a été réalisé, dimanche 18 décembre 2005, vers 23 heures, lors d'une cérémonie organisée au siège de la Commission.

Ainsi prend fin le feuilleton du marché des hydrocarbures, qui a retenu l'attention des Mauritaniens ces dernières semaines, notamment après que certains soumissionnaires perdants aient dénoncé les conditions de déroulement de l'attribution, jugées de partisans.

Au demeurant, une lecture approfondie du cahier des charges, engagée à être respectée par Vitol s.a., montre qu'au change, la Mauritanie sort avec des avantages plus importants que ceux jusque-là recueillis ces dernières années. Par rapport au contrat de Trafigura qui a fourni le pays en carburant durant les deux dernières années, le présent contrat offre de nombreux avantages dont entre autres, un gain de 600.000 dollars U.S par an; le passage du crédit fournisseur de six mois à trois mois, à la deuxième année du contrat... et surtout, l'impossibilité pour le fournisseur de bénéficier d'additifs. Une faveur dont a largement abusé Trafigura pendant les deux précédentes années, et qui aura énormément influé sur le prix du carburant à la consommation. En outre, si l'ancien fournisseur livrait le produit à Nouadhibou au nom de chaque acheteur et se délestait des charges consécutives au stockage, à l'évaporation et aux pertes, entre autres, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le nouveau fournisseur a l'obligation de maintenir le produit en son nom, tout le temps nécessaire avant l'achat du client, à Nouadhibou et à Nouakchott.

Autre avantage acquis par rapport au contrat de Trafigura, celui des tarifs. Ayant été de tout temps calculés par rapport au taux du jour de chargement, indicateur que la Mauritanie ne maîtrisait pas, c'est pendant le journée de déchargement à Nouakchott ou Nouadhibou, que les tarifs du carburant seront appliqués. Un manque à gagner d'importance que recueillent les GPP !

Ainsi, malgré le bruit nourri autour de la cession du marché à Vitol s.a, la Commission chargée du processus de sélection d'un fournisseur en hydrocarbures liquides, aura réussi son baptême de feu. Ne serait-ce qu'en ayant travaillé dans la transparence, en améliorant les services des fournisseurs en hydrocarbures en Mauritanie et surtout, en publiant par voie de presse, le communiqué sanctionnant les résultats de ses travaux.